



Nouveau probleme credit foncier

Par **melvinlyon**, le **03/09/2010 à 12:18**

Bonjour,
En 2002 nous avons pris un crédit dit TEMPO 3 au credit foncier pour financer notre maison
puis ce jour je reçois un appel du Crédit FONCIER m'annonçant que suite à un bug informatique , entre 2005 et 2008 la banque s'est planté dans les prélèvements.
à ce jour je serais redevable de 4800 euro qu'il me propose soit de régler en totalité sur facture, soit d'échelonner ma dette sur la durée et mensualité de mon choix sans frais, ou alors de l'intégrer à mon restant dû et rétablir un nouveau tableau d'amortissement.
je suis bénéficiaire de L'apl donc de 2005 à 2008 la caf s'est basé sur mes prélèvements de l'époque et ne compte en aucun cas pouvoir récupérer quoi que se soit de la caf.
Pensez vous que la banque étant fautif, est en droit de me réclamer cette somme ?
Personnellement je ne pouvais pas les avertir ne comprenant pas grand chose aux banques je n'ai jamais reçu de tableau d'amortissement à jour même pendant la crise.
la seule chose que je sait c'est que d'un taux à 3,5 de départ je suis passé à 6,10 qui m'a rallongé la durée de mon crédit.
Si quelqu'un peut me répondre je le remercie d'avance
respectueusement
Hervé